

LA GRANDE TRAVERSÉE 2026

Usson-en-Forez → Saint-Héand

RÈGLEMENT ET ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Organisateur : Association 400 Team Raid Nature

Directeur de course Sébastien RAICHON (0675468281)

Date : samedi 7 novembre 2026

Distance : environ 71,6 km

Dénivelé positif : environ 1 384 m

Départ : Usson-en-Forez à 23h30

Arrivée : Saint-Héand

Inscription : 60 euros

Nombre de participants : minimum 45 participants – maximum 99 participants

1. PRÉSENTATION

La Grande Traversée est une aventure sportive et humaine organisée par l'association **400 Team Raid Nature**, reliant Usson-en-Forez à Saint-Héand.

Les participants sont acheminés en car depuis Saint-Héand jusqu'à Usson-en-Forez, avant de s'élancer à 23h30 pour rejoindre Saint-Héand, en courant ou en marchant, chacun à son propre rythme.

La traversée représente environ **71,6 km**, avec un dénivelé positif cumulé d'environ **1 380 m**.

Le parcours comporte notamment des portions de pistes forestières et des portions de routes ouvertes à la circulation.

La fin de l'aventure : **15h à la salle de Condelouse à Saint-Héand**

2. ESPRIT DE LA GRANDE TRAVERSÉE

La Grande Traversée n'est pas une course chronométrée.

Il n'y a :

- ✓ aucun classement ;
- ✓ aucun temps officiel ;
- ✓ aucune recherche de performance ;
- ✓ aucune obligation de maintenir une allure déterminée.

L'objectif est avant tout de vivre une **aventure nocturne en pleine nature**, de s'orienter, de partager un moment collectif et de rejoindre Saint-Héand au petit matin.

Chaque participant peut progresser **seul ou en groupe**, en courant ou en marchant, et à son propre rythme.

3. UNE TRAVERSÉE EN SEMI-AUTONOMIE

La Grande Traversée se déroule en **semi-autonomie**.

Chaque participant doit être capable de gérer sa progression, son alimentation, son hydratation et sa sécurité pendant la traversée.

Trois ravitaillements sont installés sur le parcours (solide et liquide) :

- ✓ **Saint-Nizier-de-Fornas – km 20**
- ✓ **Chambles – km 43**
- ✓ **Les Faux – km 56**

Les Bénévoles basés sur ces ravitaillements vont réaliser un contrôle de passage.

Les ravitaillements constituent une assistance proposée par l'organisation, mais ne dispensent pas le participant de disposer de ses propres réserves.

4. PARCOURS ET ORIENTATION

Le parcours est proposé par l'organisation et communiqué aux participants sous la forme :

- ✓ d'une trace GPX (à télécharger via le site Logicourse)
- ✓ d'une carte papier fournie par l'organisation (IGN)

Chaque participant est responsable de son orientation et de sa navigation.

L'organisation ne vérifiera pas que chaque participant a suivi l'intégralité du tracé proposé entre les différents points de contrôle. En revanche le pointage aux différents ravitaillements est obligatoire. Si le(la) coureur (se) en rate un il doit OBLIGATOIREMENT appeler le directeur de course Sébastien RAICHON (0675468281)

Les contrôles effectués aux kilomètres 20, 43 et 56 ont pour objectif de vérifier le passage du participant et d'assurer un suivi général de la traversée. Ils ne constituent pas une validation détaillée de l'itinéraire réellement emprunté.

En cas d'erreur de navigation, il appartient au participant de retrouver son itinéraire ou de prendre toute décision permettant de poursuivre ou d'interrompre sa traversée en sécurité.

5. DÉPART ET TRANSPORT

Les participants sont acheminés en car depuis **Saint-Héand jusqu'à Usson-en-Forez**.

Le départ du car est prévu à **22h00** depuis Saint-Héand.

Le départ groupé de la traversée est prévu à **23h30 à Usson-en-Forez**.

Les horaires précis et les éventuelles consignes de transport seront communiqués aux participants par l'organisation.

Afin de limiter les déplacements individuels et l'impact environnemental de l'évènement, le transport des participants jusqu'au départ est organisé **OBLIGATOIREMENT** collectivement en car depuis Saint-Héand.

6. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque participant doit impérativement être équipé de :

- ✓ lampe frontale en état de fonctionnement ;
- ✓ lampe frontale de rechange
- ✓ piles ou batterie de secours + cordon (pour charger la montre ou le téléphone)
- ✓ téléphone portable chargé avec le N° du Directeur de course enregistré
- ✓ réserve d'eau d'au moins 1 litre ;
- ✓ réserve alimentaire suffisante ;
- ✓ couverture de survie ;
- ✓ **chasuble fluo obligatoire** ;
- ✓ veste imperméable ;
- ✓ sifflet ;
- ✓ trace GPX téléchargée sur son téléphone et carte fournie par l'organisation.

Sur les portions de route, les participants doivent respecter le Code de la route et circuler sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules arrivant en sens inverse.

Le participant est responsable de la présence, de l'état et du bon fonctionnement de son matériel.

L'organisation pourra procéder à une vérification du matériel avant le départ.

7. RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

La Grande Traversée se déroule de nuit, sur une longue distance, en milieu naturel et sur certaines portions ouvertes à la circulation.

Chaque participant reconnaît être exposé aux risques inhérents à ce type d'activité, notamment :

- ✓ fatigue et épuisement ;
- ✓ chutes et blessures ;
- ✓ difficultés d'orientation ;
- ✓ progression nocturne ;
- ✓ isolement ;
- ✓ conditions météorologiques défavorables ;
- ✓ circulation automobile sur les portions routières ;

- ✓ obstacles naturels ;
- ✓ difficultés d'accès des secours sur certaines portions du parcours.

Chaque participant est responsable de lui-même et de ses décisions pendant la traversée.

Il lui appartient d'adapter son allure et sa progression à son état physique, à sa fatigue, aux conditions météorologiques et aux difficultés rencontrées.

L'organisation recommande fortement de privilégier une progression à plusieurs.

8. ASSURANCE

Chaque participant doit disposer d'une **assurance responsabilité civile personnelle** couvrant sa participation à ce type d'activité.

Le participant reconnaît être responsable de sa propre assurance et s'engage à vérifier qu'elle couvre bien sa participation à La Grande Traversée.

L'inscription à l'événement ne constitue pas une assurance individuelle accident.

9. ABANDON

Un participant qui décide d'abandonner doit **obligatoirement prévenir le directeur de course (Sébastien RAICHON (0675468281)).**

Un dispositif permettant de contacter l'organisation est mis à disposition des participants.

En cas d'urgence ou de danger immédiat, le participant doit contacter directement les services de secours au **112**.

10. SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT

Chaque participant s'engage à :

- ✓ respecter le Code de la route sur les portions ouvertes à la circulation ;
- ✓ rester particulièrement vigilant pendant les portions nocturnes et forestières ;
- ✓ respecter les propriétés privées ;
- ✓ respecter les autres usagers des chemins et des routes ;
- ✓ respecter l'environnement ;
- ✓ ne laisser aucun déchet sur le parcours ;
- ✓ suivre les consignes données par l'organisation ;
- ✓ prévenir l'organisation en cas d'abandon.

Le participant s'engage à adopter en toutes circonstances un comportement prudent et responsable.

11. CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ANNULATION

La Grande Traversée se déroulant au mois de novembre et principalement de nuit, les conditions météorologiques peuvent être difficiles ou évoluer rapidement.

L'organisation se réserve la possibilité de modifier le parcours, les horaires, les modalités de départ ou de ravitaillement, ou d'annuler l'événement si les conditions de sécurité l'exigent.

L'association **400 Team Raid Nature** se réserve également la possibilité d'annuler l'événement si le nombre minimum de 45 participants n'est pas atteint.

La capacité maximale de l'événement est fixée à **99 participants**.

12. INSCRIPTIONS

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées. Fournir une photocopie de la licence (ou scannée sur le site logicourse.fr)

Ou

- D'une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (accessible à partir du 1er avril 2024). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Il vous sera demandé de télécharger votre PPS sur le site logicourse.fr.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Les concurrents qui n'auront pas leur dossier à jour le jour de l'épreuve, ne pourront pas prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Inscription **NON** autorisée au cadets (2010 & 2011) et juniors (2008 & 2009)

Clôture des inscriptions : **samedi 17 octobre 2026 minuit**

13. ARRIVÉE

L'arrivée est située à **Saint-Héand**, après environ 71,6 km de traversée.

L'arrivée est libre et les participants sont accueillis par l'organisation.

Un lot est prévu pour les participants ayant terminé la traversée.

Ce lot ne constitue pas une récompense liée à un classement ou à une performance chronométrique.

La fin de l'aventure est planifiée à 15h à la salle de Condelouse à Saint-Héand

14. ABSENCE DE CLASSEMENT

Aucun classement ne sera établi.

Aucun temps de référence ne sera communiqué.

Les contrôles de passage effectués aux trois ravitaillements sont uniquement pour fonction de permettre à l'organisation de suivre la progression générale des participants et de disposer d'informations utiles à la sécurité de l'événement.

Ils ne servent pas à établir un classement ni à vérifier l'intégralité du parcours réalisé.

15. ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

En validant mon inscription à La Grande Traversée, je reconnais :

- ✓ avoir pris connaissance du présent règlement ;
- ✓ avoir compris que La Grande Traversée est une aventure sportive nocturne et non une course chronométrée ;
- ✓ avoir compris qu'il n'y a ni classement ni recherche de performance ;
- ✓ avoir conscience des difficultés et des risques liés à une traversée d'environ 71,6 km de nuit ;
- ✓ être suffisamment entraîné et préparé pour participer à cette traversée ;
- ✓ disposer du matériel obligatoire demandé ;
- ✓ être responsable de mon équipement et de ma navigation ;
- ✓ être responsable de mes décisions et de ma sécurité pendant la traversée ;
- ✓ disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle adaptée ;
- ✓ m'engager à respecter le Code de la route, les propriétés privées, l'environnement et les autres usagers ;
- ✓ m'engager à prévenir l'organisation en cas d'abandon ;
- ✓ avoir compris que l'organisation ne vérifie pas systématiquement l'intégralité du parcours réalisé ;
- ✓ avoir compris que les trois ravitaillements constituent des points de vérification de passage, et non des contrôles de l'intégralité du tracé.

16. BARRIERES HORAIRES

Sur chaque ravitaillement il y aura une barrière horaire après laquelle le ravitaillement ne sera plus en place, le coureur sera alors en autonomie complète.

Départ d'USSON EN FOREZ à 23H30

- ⇒ SAINT NIZIER DE FORNAS 20KM : à **3H30 max**
- ⇒ CHAMBLES 43KM : à **8H40 max**
- ⇒ LES FAUX 56 KM : à **11H45 max**
- ⇒ SAINT HEAND 72KM : à **15H00**

ACCEPTATION

En validant mon inscription sur Logicourse, je reconnais avoir lu, compris et accepté sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions particulières de participation à La Grande Traversée.

Je reconnais expressément être responsable de moi-même pendant la traversée et accepter les risques inhérents à cette aventure sportive nocturne en semi-autonomie.